



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

GREVE ET MANIFESTATIONS DU 15 MAI 2014

LE GEL DU POINT D'INDICE, C'EST LE RACKET DES AGENTS PUBLICS !

Le gel du point d'indice depuis juillet 2010 se traduit par une ponction inacceptable sur le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique.

Les quelques exemples qui suivent permettent de le mesurer.

Les calculs effectués tiennent compte de la perte de pouvoir d'achat liée à l'augmentation de la retenue pour pension civile (passée de 7,85 % à 9,14 %) qui se cumule avec la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation calculée par l'INSEE entre juillet 2010 et décembre 2013 (+ 5,44 %),

CATEGORIE C

Le traitement net d'un adjoint administratif (Catégorie C) à l'échelle 5 et au 9^{ème} échelon est de : 1 410,04 euros aujourd'hui, alors qu'il percevait 1 432,13 € en juillet 2010 (augmentation de la retenue pour pension civile).

Si le traitement net de cet agent avait suivi l'augmentation des prix à la consommation. Ce traitement serait, aujourd'hui de 1 510,04 €.

► **La perte mensuelle représente donc 100 € en net chaque mois !**

CATEGORIE B

Un secrétaire administratif (Catégorie B) de classe supérieure au 10^{ème} échelon bénéficiant d'une indemnité de résidence de 3 % perçoit aujourd'hui un traitement net de 1 747,80 €. En juillet 2010, ce traitement s'élevait à 1 774,12 €.

Si le traitement net de cet agent avait suivi l'augmentation des prix à la consommation calculée par l'INSEE depuis juillet 2010, ce traitement serait, aujourd'hui de 1 870,63 €.

► **La perte mensuelle représente 122,83 € en net chaque mois !**

CATEGORIE A

Un professeur des écoles (Catégorie A) au 8^{ème} échelon bénéficiant d'un supplément familial de traitement pour deux enfants a un traitement net de 2 091,14 € (y compris le supplément familial de traitement)

Si le point d'indice avait augmenté comme les prix à la consommation, son traitement net serait aujourd'hui de 2 243, 95 € (y compris le SFT dont une part est liée au point d'indice).

► **La perte représente 152,81 € en net chaque mois !**

Un administrateur civil (Catégorie A+) au 6^{ème} échelon bénéficiant d'une NBI de 45 points perçoit aujourd'hui un traitement net de 2 672,14 €.

Si le traitement net de juillet 2010 (2 713,71 euros) avait augmenté au rythme de l'inflation, il serait aujourd'hui de 2 861,34 euros pour cet agent.

► **La perte représente 183,20 € en net chaque mois !**

Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat est une nécessité urgente !

Cela signifie :

- 8 % d'augmentation du point d'indice !
- 50 points supplémentaires pour tous !

**Le 15 mai 2014, pour combattre l'austérité
et le pacte de responsabilité
TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION !**

